

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD  
de TIR LONGUE DISTANCE  
ouvert aux personnes en situation de  
handicap  
les 22 et 23 mai 2026  
à CAYLUS (Tarn-et-Garonne)

N° 0148/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Benjamin GINESTE, CTSN Tir longue distance (TLD) - ☎ : 06.22.90.56.41 - ✉ : [b.gineste@lafederationdefense.fr](mailto:b.gineste@lafederationdefense.fr)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du championnat national de ski diffusé sous le n° 0521/FCD/Activités/Sports du 23 octobre 2023

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Plans de situation
- Annexe 6 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

## I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de Tir longue distance (TLD) de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) se déroule les vendredi 22 et samedi 23 mai 2026 à CAYLUS (82).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Occitanie de la FCD, avec le soutien du CSA de Caylus (811-13-T), le CSL Chimère de Bayonne (416-07-T) apportera son concours.

## II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent.

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié depuis son espace adhérent "SYGELIC".

Le nombre de tireurs est limité à 5 par club.

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

  
Pascal RAVEAU  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense

### Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Tir longue distance"/FCD (sous couvert des présidents de ligue)

### Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Tir longue distance"/FCD
- Conseiller technique national "Handicap"/FCD
- Référent Handisport de la ligue organisatrice
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

**ANNEXE 1**  
**DISPOSITIONS LOGISTIQUES**  
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TIR LONGUE DISTANCE**  
 les 22 et 23 mai 2026 à Caylus (82)

**1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS**

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Occitanie de la FCD 47, rue Saint-Jean 31130 BALMA ☎ : <a href="mailto:ligue.occitanie.fcd@gmail.com">ligue.occitanie.fcd@gmail.com</a> ✓ Président de la ligue : Eddy PUJOL 📱 : 06.03.99.88.12 ☎ : <a href="mailto:ligue.occitanie.fcd@gmail.com">ligue.occitanie.fcd@gmail.com</a>	CSA de Caylus (811-13-T) Camp CFIM 11 <sup>ème</sup> BP - 6 <sup>ème</sup> RPIMA 82160 CAYUS ☎ : 05.63.24.65.57 ☎ : <a href="mailto:csa.caylus@gmail.com">csa.caylus@gmail.com</a> ➤ <u>Président du club support :</u> LCL Gérald VALBRECQ ➤ <u>Vice-président du club support :</u> Jean-Michel HUSSON ➤ <u>Responsable de la section du club support :</u> Grégory DURAND 📱 : 06.22.85.02.40 ☎ : <a href="mailto:tld.csa.caylus@gmail.com">tld.csa.caylus@gmail.com</a>
Conseiller technique sportif national Ski de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Ski de la ligue organisatrice (CTSR)
Benjamin GINESTE 📱 : 06.22.90.56.41 ☎ : <a href="mailto:b.gineste@lafederationdefense.fr">b.gineste@lafederationdefense.fr</a>	NÉANT
Conseiller technique national Handicap de la FCD	Réfèrent Handisport de la ligue organisatrice
Jean-Olivier BRÉNIÈRE 📱 : 06.10.46.43.61 ☎ : <a href="mailto:jo.breniere@orange.fr">jo.breniere@orange.fr</a>	Bernard SIMONNOT 📱 : 06.73.66.40.92 ☎ : <a href="mailto:bernard.occitane@orange.fr">bernard.occitane@orange.fr</a>

**2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR**

Le programme du séjour est détaillé en annexe 4.

**3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

Les participants sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 22 mai jusqu'à la cérémonie de remise des récompenses du samedi 23 mai 2026.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

### 3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

### 3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu le **vendredi 22 mai 2026, à partir de 14h00**, au Pas de tir TC11 du camp de Caylus (82160).

À cette occasion, ils doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2025/2026,
- les autorisations parentales, pour chaque mineur, par le responsable du club.

### 3.3. Hébergement et alimentation

#### 3.3.1. Hébergement

Les compétiteurs sont logés au village vacances « Bord de Ciel » - Chemin de l'Escapade - 82160 Caylus.

#### 3.3.2. Alimentation

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition et au village vacances « Bord de Ciel ».

Les participants doivent **impérativement** indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.

### 3.4. Tenues/Équipements

Tenue du club.

### 3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense.

**Une tenue correcte est exigée.**

**ANNEXE 2**  
**DISPOSITIONS TECHNIQUES**  
sous la responsabilité du conseiller technique sportif régional (CTSR)

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TIR LONGUE DISTANCE**  
**les 22 et 23 mai 2026 à Caylus (82)**

**4. ORGANISATION TECHNIQUE**

**4.1. Catégories**

Cf. règlement technique cité en référence.

**4.2. Composition du jury technique**

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique est composé :

- du responsable technique de l'épreuve : **Grégory DURAND**
- du vice-président du club support : **Jean-Michel HUSSON**

**4.3. Classements**

**4.3.1. Individuels**

Le classement s'effectue par catégorie Homme/Garçon et Dame/Fille.

En outre, les 3 premiers des classements Scratch Homme, Femme, Garçon, Fille sont récompensés par des médailles (or, argent et bronze).

**4.3.2. Par équipe**

Un classement par équipe est établi.

Pour pouvoir concourir à ce classement, les clubs doivent être représentés dans les différentes distances proposées pour ce championnat.

**4.4. Réserves et réclamations - Règlementation de la FCD**

Telles que définies en l'article 8 du règlement technique rappelé en référence.

**5. RÉCOMPENSES**

Telles que définies en l'article 7 du règlement technique rappelé en référence.

Nota : Si une catégorie comporte moins de 5 participants pour les Hommes et les Femmes, aucune récompense n'est attribuée. Les Jeunes (- de 18 ans) et les personnes en situation de handicap ne sont pas concernés par cette restriction.

En tout état de cause, le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs est arrêté à la clôture des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

**ANNEXE 3**  
**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES**  
 sous la responsabilité des services de la FCD

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TIR LONGUE DISTANCE**  
 les 22 et 23 mai 2026 à Caylus (82)

**6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**6.1. Engagement et droits de participation**

Le nombre de participants est limité à 80 participants (70 compétiteurs et accompagnateurs + 10 organisateurs).

**Le nombre de tireurs est limité à 5 par club.**

**NOTA :** Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

**IMPORTANT :** Les accompagnateurs Jeunes et/ou des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également compétiteurs doivent s'acquitter des droits de participation. Il en est de même pour le chauffeur autre que de transport en commun.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 20 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans)</li> <li>✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans)</li> <li>✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support (limité à 5)</u></li> <li>✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap (PSHPM)</li> <li>✓ 20 € par compétiteur/accompagnateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 30 avril 2026 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible.</li> <li>• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.</li> <li>• Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2025/2026. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</li> </ul>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Gratuité pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental</li> <li>• l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de - 18 ans uniquement</u>)</li> <li>• le chauffeur de transport et commun (car ou minibus, militaire ou civil)</li> <li>• le CTSN</li> <li>• les organisateurs (limités à 10)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 130€ par accompagnateur non officiel</li> <li>✓ 130 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u></li> </ul>	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Compétiteur/Accompagnateur	⇒ ✓ Comp/Accomp hébergé
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes de <u>-18 ans uniquement</u> )	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Tir longue distance (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organiseurs ( <u>limités à 10</u> )	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accomp non off. hébergé

**NOTA :** Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

## 6.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

### Cas particuliers :

a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)
- au président de la commission sportive : [g.demouliez@lafederationdefense.fr](mailto:g.demouliez@lafederationdefense.fr)
- au bureau Sport/Formation : [e.boulesteix@lafederationdefense.fr](mailto:e.boulesteix@lafederationdefense.fr)

et

[c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

### 6.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. article 6 et annexes 2-1 à 2-3 du règlement technique rappelé en référence.

## ANNEXE 4 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TIR LONGUE DISTANCE les 22 et 23 mai 2026 à Caylus (82)

*Les horaires sont susceptibles de modification en fonction des impératifs que pourraient avoir à subir les membres de l'organisation inhérentes aux conditions météorologiques et autres facteurs.*

#### ➤ JOUR 1 : Vendredi 22 mai 2026

- ✓ À partir de 14h00 : Accueil des concurrents au stand TC 11 du Camp de Caylus - 82160 Caylus
- ✓ Accueil : Une chaîne d'accueil est mise en place au stand TC 11. À cette occasion, se font :
  - les formalités diverses,
  - la prise en compte des logements,
  - la vérification des licences, cartes d'identité des compétiteurs + autorisations parentales pour les mineurs,
- ✓ À partir de 18h00 : Accueil des concurrents au village vacances « Bord de Ciel » - Chemin de l'Escapade - 82160 Caylus
- ✓ À l'issue : Dîner

#### ➤ JOUR 2 : Samedi 23 mai 2026

- ✓ À partir de 07h15 : Petit-déjeuner au village vacances « Bord de Ciel » de Caylus
- ✓ 09h30 : Début des compétitions au stand TC 11
- ✓ De 12h00 à 13h30 : Déjeuner sur le site
- ✓ De 13h30 à 17h00 : Poursuite des compétitions
- ✓ 17h30 : Proclamation des résultats et remise des récompenses

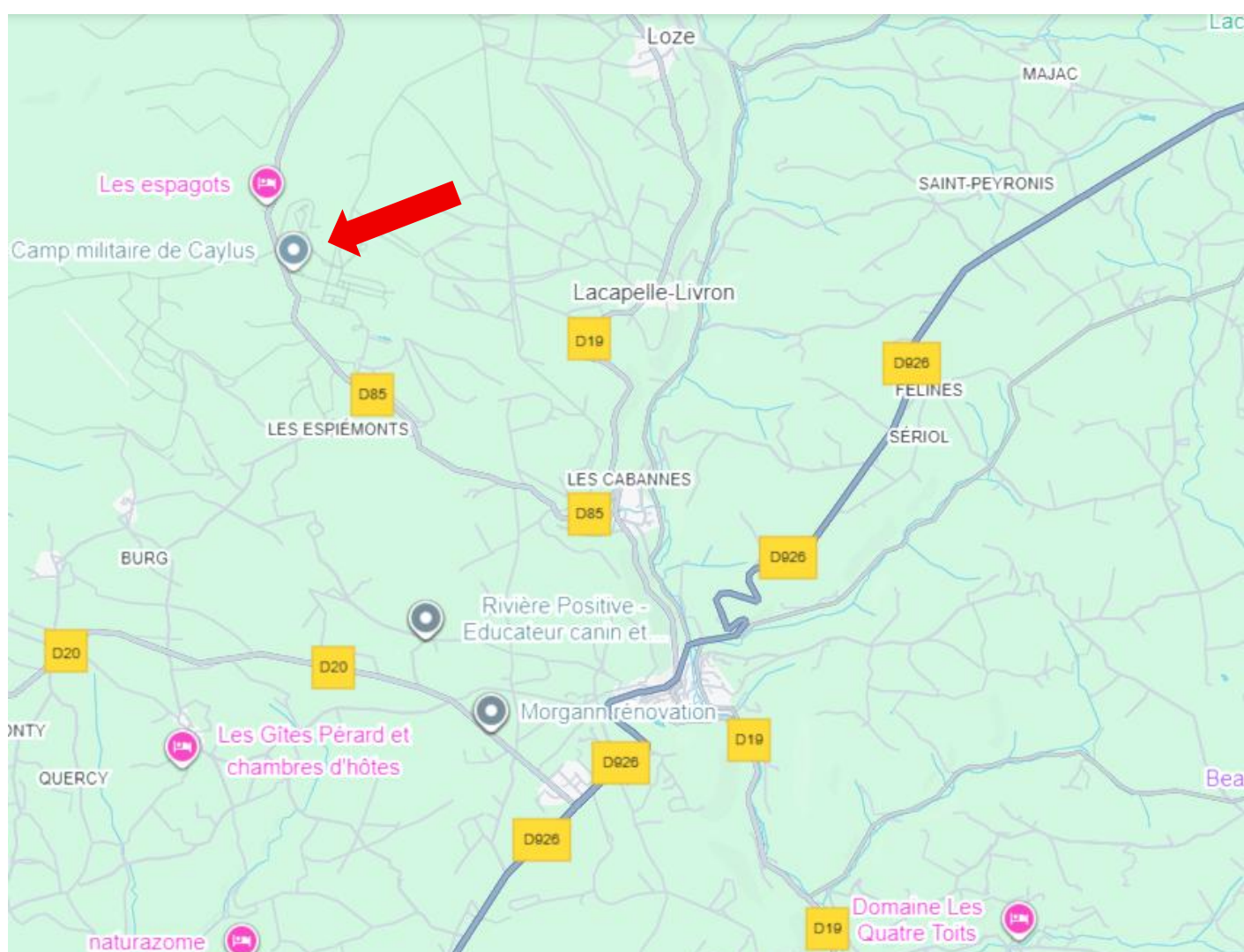
#### La compétition se déroule de la façon suivante :

- Tir à 400 mètres TAR
- Tir combiné à 600/900 mètres
- Tir à 1.250 mètres sur cible basculante

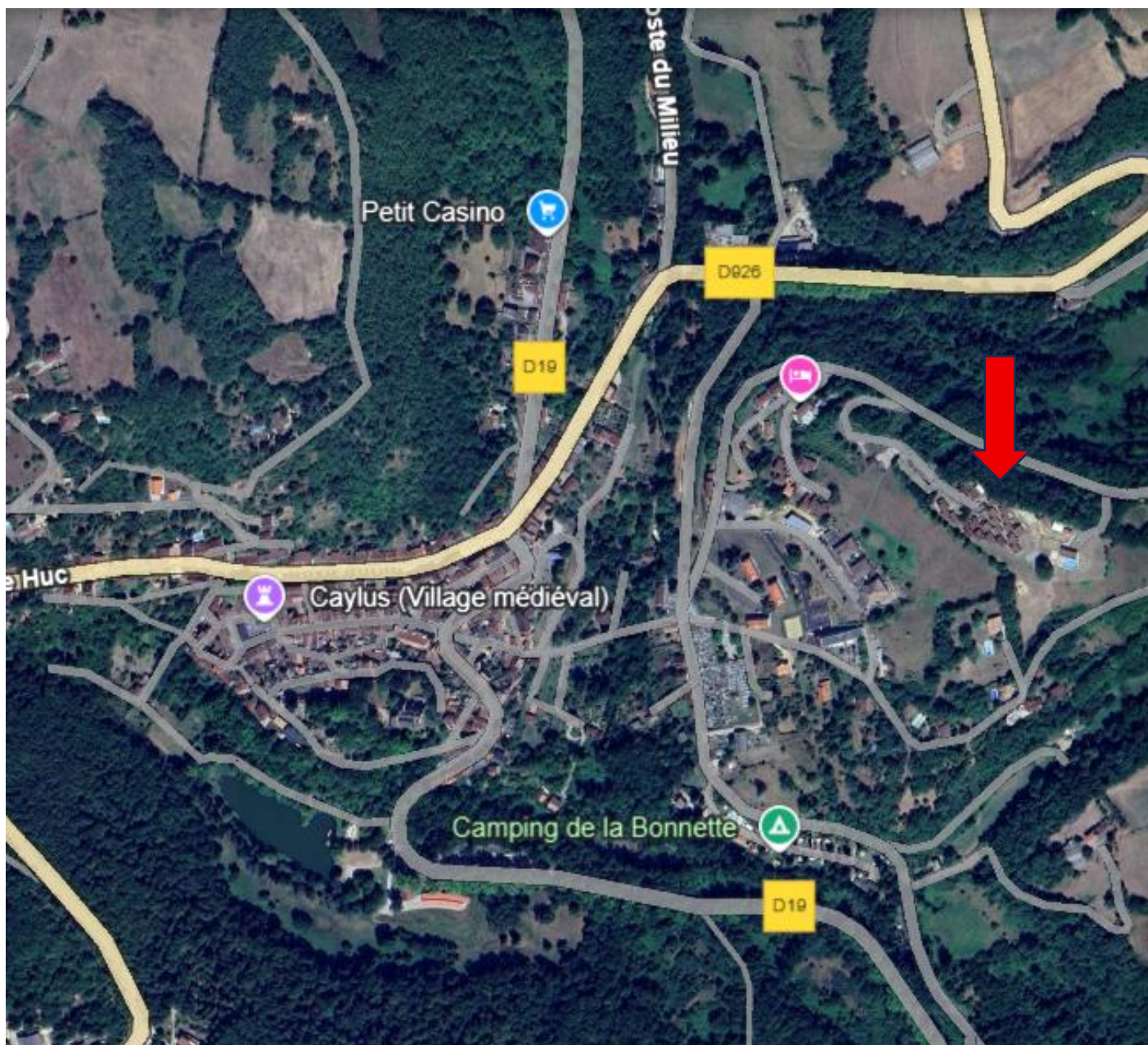
## ANNEXE 5 PLANS DE SITUATION

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TIR LONGUE DISTANCE les 22 et 23 mai 2026 à Caylus (82)

CSA de Caylus - Camp CFIM - 11<sup>ème</sup> BP - 6<sup>ème</sup> RPIMA - 82160 CAYLUS



Village vacances « Bord de Ciel » - Chemin de l'Escapade - 82160 CAYLUS



## ANNEXE 6 COMMUNICATION et PARTENARIAT

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TIR LONGUE DISTANCE les 22 et 23 mai 2026 à Caylus (82)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

#### 1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

#### 2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

### **3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION**

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

**À noter :** Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

### **4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE**

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

### **5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO**

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tého avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tého prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tého afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.